

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGDV)

Retraites bien-être & spirituelles

Organisateur

Marine Sicard

SIREN : 951 676 45100010

Adresse : 13 rue Bouquières, 31000 Toulouse

Email : lestudiodemarinesicard@hotmail.com

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGDV) régissent les relations contractuelles entre Marine Sicard EI (ci-après « l'Organisateur ») et toute personne physique (ci-après « le Participant ») s'inscrivant à une retraite bien-être et spirituelle organisée par l'Organisateur.

Toute inscription implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGDV.

2. Définitions

- Prestations : ensemble des services proposés dans le cadre des retraites (hébergement, repas, ateliers, transferts, accompagnement, etc.).
- Contrat : engagement ferme du Participant à compter de la validation de son inscription et du paiement (total ou partiel).

- Force majeure : événement imprévisible, irrésistible et extérieur tel que reconnu par le droit français.

3. Prestations incluses / non incluses

Prestations incluses

Les prestations incluses sont précisées dans le descriptif de chaque retraite communiqué au Participant avant l'inscription.

Prestations non incluses

Sauf mention contraire, ne sont pas inclus :

- Les billets d'avion ou de transport,
- L'assurance voyage (obligatoire),
- Les dépenses personnelles, extras et activités non prévues au programme.

4. Conditions d'inscription

L'inscription est réservée aux personnes majeures et juridiquement capables.

Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'accord écrit d'un parent ou représentant légal.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à en justifier le motif.

5. Tarif & modalités de paiement

Les tarifs sont indiqués en euros TTC et communiqués avant l'inscription.

Modalités de paiement

- Le paiement peut être effectué en une fois ou en plusieurs fois, selon les modalités proposées par l'Organisateur.
- Toute inscription vaut engagement ferme et définitif.

Conditions essentielles de paiement

- Toute somme versée est non remboursable et non échangeable.
- En cas de paiement en plusieurs fois, le montant total de la retraite est dû dans son intégralité, même si le Participant annule sa participation avant la fin du règlement.
- Le paiement échelonné constitue une facilité de paiement et ne constitue en aucun cas une annulation fractionnée de la dette.
- En cas d'annulation du Participant, l'ensemble des échéances restantes demeure exigible, sans possibilité de remboursement des sommes déjà versées.
- Tout retard ou défaut de paiement entraîne l'annulation immédiate de la réservation, sans remboursement des sommes perçues.

6. Annulation et modification

Annulation par le Participant

- Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, n'ouvre droit à aucun remboursement.
- En cas de paiement échelonné, la totalité du montant reste due, même en cas d'annulation anticipée.

- En cas de circonstances exceptionnelles (maladie grave, hospitalisation, décès d'un proche), le Participant est invité à se rapprocher de son assureur voyage, l'Organisateur n'étant pas tenu d'accorder un remboursement ou un report.

Annulation par l'Organisateur

En cas d'annulation par l'Organisateur (force majeure, nombre insuffisant de participants, impossibilité logistique), les sommes versées seront remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

7. Force majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable en cas de force majeure.

Les obligations sont suspendues pendant la durée de l'événement.

Si la force majeure se prolonge, le contrat pourra être résilié, le remboursement étant limité aux prestations non fournies.

8. Assurance

Le Participant s'engage à souscrire, avant le départ, une assurance voyage complète incluant responsabilité civile, frais médicaux et rapatriement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de défaut d'assurance.

9. Santé et décharge médicale

Le Participant déclare être apte physiquement et mentalement à participer aux activités proposées.

Les personnes enceintes ou souffrant de pathologies doivent en informer l'Organisateur et fournir une décharge médicale.

La participation se fait sous l'entière responsabilité du Participant.

10. Responsabilité

L'Organisateur est tenu à une obligation de moyens.

Il ne saurait être tenu responsable :

- des dommages indirects (perte financière, préjudice moral),
- des vols, pertes ou détériorations d'effets personnels,
- des événements indépendants de sa volonté (transport, météo, décisions administratives).

La responsabilité financière de l'Organisateur est limitée au montant effectivement versé par le Participant.

11. Règles de vie

Le Participant s'engage à adopter un comportement respectueux, bienveillant et conforme à l'esprit de la retraite.

Tout comportement inapproprié ou perturbateur pourra entraîner une exclusion immédiate, sans remboursement.

12. Droit à l'image

Des photos et/ou vidéos peuvent être réalisées pendant les retraites à des fins de communication et de promotion.

- Par défaut, le Participant autorise l'utilisation de son image à titre gratuit.
- S'il ne souhaite pas apparaître sur les supports de communication (réseaux sociaux, site internet, supports promotionnels), il doit en informer par écrit l'Organisateur avant le début de la retraite.
- À défaut, l'autorisation est réputée acquise.

13. Propriété intellectuelle

Tous les contenus, supports et documents fournis restent la propriété exclusive de l'Organisateur.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite.

14. Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion des inscriptions.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression conformément à la réglementation en vigueur.

15. Indemnisation

Le Participant s'engage à indemniser l'Organisateur contre toute réclamation, dommage ou perte résultant de son comportement ou de son non-respect des présentes CGDV.

16. Nullité partielle

Si une clause est jugée invalide, les autres dispositions restent pleinement applicables.

17. Droit applicable et litiges

Les présentes CGDV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence exclusive des tribunaux de Toulouse.

18. Acceptation

L'inscription à une retraite implique l'acceptation expresse et sans réserve des présentes CGDV.

Fait à Toulouse, le ...

Signature du Participant :